



Préfecture - 1 place du Général de Gaulle-CS 32370
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
TEL. : 02 96 62 83 51 - 02 96 62 83 72
cecile.toque-pichon@ac-rennes.fr - linda.le-meaux@ac-rennes.fr

Cécile Toqué Pichon - Linda Le Meaux
02 96 62 83 51 - 02 96 62 83 72

ANAS
18, quai de Polangis
94340 JOINVILLE LE PONT

Récépissé de déclaration n° 223771002 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : Centre de vacances de l'A.N.A.S.

Exploitant

Identité : ANAS

Implantation

25 rue du Port Goret

22410 TREVENEUC

Le Bec de Vir

Tél : 02-96-70-42-88

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 124

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 14/06/2022

Date arrêté municipal d'ouverture : 26/06/1976

Remarques éventuelles : commission du 19 août 2020/bâtiment C "Cormoran" = R5 - avis favorable

Fait le 4 juillet 2022 à Saint-Brieuc

Pour le directeur académique de l'éducation nationale,
Le Chef du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports,
Christophe RICHARD

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.